



Transport  
Canada

Transports  
Canada

PLACE DE VILLE  
TOUR « C », 330, RUE SPARKS  
OTTAWA (ONTARIO)  
K1A 0N5

17 août 2020

### **ADDENDA 1**

Sujet : Demande de Proposition: T8080-200188  
Matériel et outils d'orientation pour la formation et l'évaluation axées sur les compétences en matière de TMD.

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 1) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. La question et la réponse est indiquées dans l'*annexe A-1*, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Natasha Blackstein  
Spécialiste désignés des marchés  
Téléphone: (343) 550-2321  
Courriel: [natasha.blackstein@tc.gc.ca](mailto:natasha.blackstein@tc.gc.ca)

---

### **ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## L'annexe A-1

- Q1.** Quels types de marchandises dangereuses expédiez-vous ?
- R1.** Transports Canada n'expédie PAS de marchandises dangereuses, mais est responsable d'élaborer des normes et des règlements de sécurité afin de promouvoir la sécurité publique dans le transport des marchandises dangereuses par tous les moyens de transport au Canada. Les exigences relatives à l'importation, la présentation au transport, la manutention, et le transport de marchandises dangereuses sont prescrites dans la *Loi de 1992 sur le transport de marchandises dangereuses* et le *Règlement sur le transport de marchandises dangereuses* (TDGR). Ces dernières incluent les neuf classes de marchandises dangereuses :
- Classe 1, Explosifs
  - Classe 2, Gaz
  - Classe 3, Liquides inflammables
  - Classe 4, Solides inflammables
  - Classe 5, Matières comburantes et peroxydes organiques
  - Classe 6, Matières toxiques et matières infectieuses
  - Classe 7, Matières radioactives
  - Classe 8, Matières corrosives
  - Classe 9, Produits, matières ou organismes divers
- Q2.** Serez-vous expédié au Canada et/ou à l'international?
- R2.** La Loi et le Règlement sur le TMD s'appliquent au Canada. Transports Canada n'expédie PAS de marchandises dangereuses, mais est responsable d'élaborer des normes et des règlements de sécurité afin de promouvoir la sécurité publique dans le transport des marchandises dangereuses par tous les moyens de transport au Canada.
- Q3.** Quels modes de transport seront utilisés (aérien, routier et ferroviaire)?
- R3.** Le matériel d'orientation sur la formation et l'évaluation axées sur les compétences (FEAC) ainsi que les modèles de documents seront élaborés par l'entrepreneur pour chacun des moyens de transport: routier, ferroviaire, maritime et aérien.
- Q4.** Désirez-vous un programme ou plusieurs ?
- R4.** Plusieurs programmes. Le matériel d'orientation sur la formation et l'évaluation axées sur les compétences (FEAC) ainsi que les modèles de documents seront élaborés par l'entrepreneur pour chacun des modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien). Ces exemples et modèles seront ensuite utilisés par l'industrie pour développer des programmes de FEAC en fonction de leurs besoins spécifiques.

L'objectif est d'appuyer les employeurs et les écoles de formation en leur fournissant différents exemples de programmes en TMD, des descriptions de tâches typiques, de modèles de critères de rendement et de guides complets qui décriront en langage clair toutes les activités et documents nécessaires qui doivent être réalisés afin de se conformer aux exigences en matière de FEAC en TMD au Canada.

**Q5.** La formation sera-t-elle spécifique aux types d'emplois ?

**R5.** Oui. Une partie du contrat consiste à élaborer des modèles de documents de formation pour les emplois typiques (par exemple, chauffeurs de camions, opérateurs, emballeurs, expéditeurs de marchandises, personnel logistique, manutentionnaires, transporteurs, expéditeurs, ingénieurs de train, etc.) impliqués dans le transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, maritime et aérienne en fonction de leurs tâches et sous-tâches telles que détaillées dans la norme CGSB-192.3 sous l'annexe C (Route, Rail et Maritime) et annexe D (Air).

La norme prescrit également les aspects suivants : *Formation de sensibilisation générale et évaluation*; *Formation et évaluations continues*; et *Formation et évaluations périodiques*, pour lesquels des guides et modèles de documents doivent également être élaborés.

**Q6.** Quel format souhaitez-vous la formation administrée (en ligne, document, face à face)?

**R6.** La proposition ne vise pas à former les employés, mais à élaborer des documents d'orientation. Tous les produits livrables développés au cours du contrat doivent être prêts pour le Web, conformément à la [Norme sur la facilité d'emploi des sites Web](#). Ils serviront de référence et à des fins de consultation seulement. La formation et l'évaluation réelles axées sur les compétences seront assurées par les employeurs et les écoles de formation qui travaillent dans l'industrie du transport de marchandises dangereuses et seront administrées au format correspondant le mieux à leurs besoins spécifiques.

**Q7.** Combien d'employés doivent être formés?

**R7.** La proposition ne vise pas à former les employés, mais à élaborer des documents d'orientation. Les documents élaborés dans le cadre de ce contrat serviront de référence et à des fins de consultation seulement.

**Q8.** Ces employés formeront-ils du personnel supplémentaire?

**R8.** La proposition ne vise pas à former les employés, mais à élaborer des documents d'orientation.

**Q9.** Si nous avons déjà une façon d'administrer la formation, le gouvernement canadien serait-il ouvert à l'utilisation d'un système existant de prestation en ligne?

**R9.** La proposition ne vise pas à former les employés, mais à élaborer des documents d'orientation.

**Q10.** La formation axée sur les compétences est une méthode de formation qui met l'accent sur la capacité d'un apprenant de recevoir, de répondre et de traiter des renseignements spécifiques à sa fonction professionnelle afin d'atteindre les compétences. Sur la base de cette définition, combien de types de classes sont requis?

**R10.** La proposition ne vise pas à former les employés, mais plutôt élaborer des documents d'orientation.

Transports Canada fait appel à un entrepreneur pour élaborer des documents d'orientation et des modèles de programmes de formation et d'évaluation axés sur les compétences qui serviront de référence à l'industrie.

Au total, cinq exemples de programmes de l'ACTC sont requis, ainsi qu'une série de cinq guides complets, un pour chaque type d'intervenants : les expéditeurs, les transporteurs routiers, les transporteurs ferroviaires, les transporteurs aériens et les employés portuaires. Chaque programme modèle de l'ACTC doit inclure, mais ne pas se limiter à

- Un exemple de formation de sensibilisation générale;
- Un exemple d'évaluation de formation de sensibilisation générale;
- Un exemple de formation et d'évaluation propre aux fonctions pour les emplois typiques en TMD;
  - o Exemples de descriptions de tâches;
  - o Exemples de critères de rendement; et
  - o Exemples de listes de vérification des compétences;
- Un exemple de formation et d'évaluations continues pour les emplois typiques en TMD;
- et
- Un exemple de formation et d'évaluations périodiques pour les emplois typiques en TMD;

Ces exemples doivent être élaborés conformément à la norme CGSB-192.3 et être fondés sur les méthodes d'évaluation fournies, les sujets d'apprentissage de la formation de sensibilisation générale et les résultats d'apprentissage attendus ainsi que sur les tâches et les sous-tâches à utiliser comme critères pour évaluer les compétences, tel que détaillés dans les annexes A, B, C et D.